

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Le Commonwealth en serait un exemple épatant. Il n'existe que deux pays du Commonwealth dans cette organisation, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

M. RITCHIE: C'est bien ça.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): La Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord?

Le PRÉSIDENT: L'Irlande du Sud.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Les pays du Commonwealth seraient le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord et le Canada.

M. RITCHIE: En considérant l'Irlande du Nord comme partie du Royaume-Uni et non pas comme entité séparée.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): L'Irlande du Nord est mentionnée dans la nouvelle Organisation.

M. RITCHIE: Oui, le Royaume-Uni, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Puis-je vous poser une question au sujet de l'article 5:

«En vue d'atteindre ses objectifs, l'Organisation peut:

a) prendre des décisions qui, sauf disposition différente, lient tous les Membres;»

Cela permettrait-il aux 20 pays de conclure un accord commercial touchant seulement ces 20 pays?

M. RITCHIE: C'est une des raisons pour lesquelles l'article premier est couché dans les termes plutôt vagues que nous connaissons. Presque tous les membres possibles de l'O.C.D.E. appartiennent également à GATT. Ils ont des obligations non seulement envers les pays membres de l'O.C.D.E., mais également envers les autres pays du monde. Ils ne peuvent pas envisager seulement leur propre développement économique, mais également songer à celui des autres pays. De même, à cause de ces obligations contractuelles qu'ils ont envers les autres pays, ils ne pourraient songer à d'autres accords commerciaux entre eux qui ne seraient pas conformes aux accords multilatéraux auxquels ils sont partie.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): En tenant compte des accords plus complets, s'attend-on à ce que des accords commerciaux soient créés comme résultat de la mise en œuvre de cette organisation?

M. RITCHIE: Il est très difficile de prévoir ce que fera l'un ou l'autre des membres de l'Organisation. Je n'avais pas songé que l'on penserait de façon générale que notre Organisation pût s'intéresser à l'établissement d'accords commerciaux formels; je ne pensais pas qu'on l'espérait de façon générale. On ne peut cependant pas dire avec certitude ce que l'un ou l'autre des membres de l'Organisation va faire. Tout cet arrangement et ce qui en découle dépend grandement, évidemment, de ce que chaque gouvernement décide d'en faire. Il existe cependant certaines mesures empêchant la possibilité d'en abuser, soit au point de vue des pays membres ou des pays qui n'appartiennent pas à cette entente. Il existe également certaines mesures de précaution pour assurer que les intérêts de l'un ou l'autre membre ne soient pas lésés, et pour assurer également, autant que possible, que ne seront pas lésés non plus les intérêts des pays en dehors de l'entente. En tenant compte de ces mesures et des restrictions apportées par l'article 6, sur la nature des actes qui peuvent être posés par l'Organisation, l'avenir de cette Organisation et ce qui peut en découler dépend grandement de ce que les gouvernements membres veulent en faire.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): L'O.E.C.E. a donné deux groupes commerciaux, n'est-ce pas?